

VILLE DE BOURG-LA-REINE (HAUTS de SEINE)

OBJET

DE LA

DÉLIBÉRATION

REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 29042024/021

SEANCE DU 29 AVRIL 2024

**Approbation d'une subvention exceptionnelle à verser à
l'Association pour l'Information sur les Maladies à
Eosinophiles (APIMEO)** NOMENCLATURE : 7.5.2

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE 29 AVRIL, À DIX NEUF HEURES, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par le Maire, le 23 avril 2024, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur DONATH, Maire, à la Salle du Conseil Municipal, à la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

M. DONATH, Maire, Mme SPIERS, M. MELONE, Mme LANGLAIS, M. ANCELIN, Mme SAUVEY, M. EL GHARIB, Mme LE JEAN, M. NICOLAS, Mme COURTOIS, M. KERVELLANT, Adjoints, Mme FERNAND-DETREIE, M. RUPP, M. HOUERY, Mme BARBAUT, M. LEGENDRE, Mme DANWILY, M. HAYAR, Mme AWONO, Mme NED, M. GELARDIN, Mme ANDRIEUX, M. DEL, Mme COEUR-JOLY, M. BONAZZI, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente cinq.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme BROUTIN par M. BONAZZI,
M. HERTZ par M. DEL,
Mme CORVEE-GRIMAULT par Mme ANDRIEUX

ETAIENT ABSENTS :

M. LETTRON
M. SIMONIN

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 28

Mme CLISSON RUSEK, absente à l'ouverture, arrive à 19 heures 14
M. BOREL-MATHURIN, absent à l'ouverture, arrive à 19 heures 17
M. LACONIN, absent à l'ouverture, arrive à 19 heures 17
Mme MAURICE, absente à l'ouverture, arrive à 19 heures 21
Mme LEFEUVRE, absente à l'ouverture, arrive à 19 heures 25,

M. DEL quitte la séance à 21 heures 56 et révoque son pouvoir.

Secrétaire de séance : Mme NED

Résultat du vote : Votants : 31 (Mme NED et Mme CLISSON RUSEK ne prennent pas part au vote.)

Pour : 29 / Contre : 0 / Abstentions : 2 (M. DEL, M. DEL pour M. HERTZ)

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de Madame Jacqueline FERNAND-DÉTRIE, ~~Conseillère municipale déléguée à la vie associative,~~

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

VU l'avis de la commission Finances, Développement économique, Ressources humaines, Culture et Patrimoine, Événementiel, Vie associative du 17 avril 2024

CONSIDÉRANT que l'association APIMEO organise avec le soutien de la Ville le Gala de Charité 2024

CONSIDÉRANT qu'APIMEO étant une association de loi 1901 sans but lucratif, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 500 euros (quatre mille cinq cent euros) permettant à APIMEO de prendre en charge les frais des prestations nécessaires à la bonne organisation de cet événement.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE l'octroi d'une subvention en nature, estimée à 650 euros, consistant à la mise à disposition à titre gratuit de la salle des colonnes le 25 mai 2024 et d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 500 euros (quatre mille cinq cent euros) à l'association APIMEO pour la prise en charge les frais des prestations nécessaires à la bonne organisation du Gala de Charité 2024.

Article 2 : DIT que le versement et le maintien de cette subvention sont conditionnés à son utilisation effective par l'Association en vue de l'organisation du Gala de Charité 2024. L'Association devra produire un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Article 3 : DIT que si les conditions mises à l'octroi de cette subvention ne sont pas, ou plus, respectées, la Commune pourra demander le remboursement de celle-ci au bénéficiaire de la subvention.

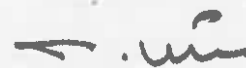
Article 4: IMPUTE la dépense correspondante au budget communal

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,



Le Maire,



Patrick DONATH